

IVV : Une histoire de vie et de mort programmée, revendiquée, abandonnée

Juin 2021

Pr Roger GIL

Directeur de l'Espace de Réflexion Ethique de Nouvelle-Aquitaine-site de Poitiers

Tout avait débuté le 25 août 2018, dans une vidéo¹ partagée un nombre considérable de fois et où cette dame déclarait: « *Bonjour, je m'appelle J... J... , j'ai 74 ans, et j'ai décidé en janvier 2020, de mettre fin à mes jours.* » La presse avait surabondamment relayé en 2018 les déclarations de cette dame née en 1943 qui avait décidé d'organiser et de médiatiser son suicide dont elle avait arrêté la date : ce serait en janvier 2020. Non pas qu'elle soit atteinte d'une maladie incurable, non pas qu'elle soit affectée d'un handicap croissant mais parce qu'elle avait décidé qu'elle avait assez vécu et, faisant un parallèle avec l'interruption volontaire de grossesse pour laquelle elle a toujours milité, elle déclarait se battre pour « l'interruption volontaire de vieillesse » parce qu'elle avait assez vécu. Cette IVV, elle disait qu'elle la ferait pratiquer en Suisse. Elle exprimait son soutien aux autres personnes qui désirent être euthanasiés² et qui ne peuvent pas l'être en France. Elle avait elle-même été formée par *Exit*, une des associations qui organise des euthanasies en Suisse. Sur son blog³ elle était présentée ainsi :

Elle milite pour le droit de mourir dans la dignité, notamment au sein de l'ADMD France. Dans ce cadre, elle a accompagné des dizaines de Français en Suisse pour leur permettre d'obtenir un suicide assisté.

On peut lire sur son site à la date du 8 août 2018 :

Une vie remplie de moments marrants (le plus souvent), de souffrance (inévitables) aussi.

Mais voilà : le bilan est bon et je me prépare à partir. Il vaut mieux y penser en amont pour ne pas se laisser surprendre. On prépare tellement de moments importants : les baptêmes, les mariages, les diplômes... pourquoi pas la mort ? Pourquoi vouloir absolument laisser un moment aussi important de nos vies au hasard ?

1 diffusée par Konbini News

2 Ce terme spontanément utilisé montre bien l'illusion d'une distinction claire entre suicide médicalement assisté et euthanasie.

3 <https://blogs.letemps.ch/jacqueline-jencquel/2018/08/08/sagesse/>

Elle déclarait le 17 août⁴

La vieillesse est une maladie incurable dont le pronostic est toujours fatal, dit-elle. A 76 ans, on peut être encore en forme mais certainement pas en bonne santé. Quand la somme des souffrances a dépassé celle des plaisirs, l'adulte doit avoir le choix de décider de s'en aller et de bénéficier d'une aide médicale.

Et elle ajoutait :

Le sexe est en berne, l'alcool donne mal à la tête, je ne veux pas sentir le vieux, puer, être ennuyeuse, avoir une bouche de grenouille, inspirer la compassion au lieu du désir.

C'est en 2007 alors qu'elle séjournait à Caracas qu'elle avait fondé là-bas une Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD). Elle avait assisté à un congrès mondial de l'Association, puis elle a rejoint Paris.

Et le Journal *Le Temps* poursuivait

Le jour de son départ, en janvier 2020, elle souhaite réunir son mari et ses trois enfants à Saanen, les convier autour d'une bonne table, manger, boire, parler. Puis elle partira avec Erika Preisig, médecin et présidente de Lifecircle, association bâloise engagée pour « l'autodétermination en fin de vie ». Erika lui posera une perfusion de pentobarbital de sodium, un somnifère qui, à forte dose, provoque une mort sans douleur.

Cette dame soulevait une question fondamentale posée à notre société : l'être humain doit-il être maître de sa vie et de sa mort ⁵? Alors que les débats sur la fin de vie pointent habituellement le « mal mourir »⁶ de maladies incurables engageant le pronostic vital, on voit bien aussi que ces débats se déplacent vers un droit au suicide indépendant de maladies sévères ou de pathologies satellites du vieillissement. Certes le suicide est dépénalisé en France depuis plus de deux siècles mais ce qui est requis est le droit au suicide assisté et à l'euthanasie *prescrite* au terme d'une vie qui serait considérée comme accomplie ou en raison d'une fatigue de vivre : aux Pays-Bas une proposition de loi a été déposée en juillet 2020 visant à « autoriser l'aide au suicide pour "vie accomplie" à partir de 75 ans, en dehors de toute condition médicale »⁷. C'est donc ce droit à décider de l'heure de sa mort que cette dame avait largement affirmé, argumenté et qui devait être réalisé en Suisse. Que ce

4 Christian Lecomte. Mourir encore belle, l'an prochain ; Le Temps ; 17 août 2018 ; <https://www.letemps.ch/societe/mourir-belle-lan-prochain>

5 Roger Gil, « L'homme est-il maître de sa vie et de sa mort : Gouvernance de fin de vie et libre arbitre », *Études sur la mort*, n° 135 (19 octobre 2009) : 41-49, <https://doi.org/10.3917/eslm.135.0041>.

6 Voir par exemple Didier Sicard, Rapport au président de la République. Penser solidairement la fin de vie. 18 décembre 2012. <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport-de-la-commission-de-reflexion-sur-la-fin-de-vie-en-France.pdf>.

7 Du Bus C. Pays-Bas : une proposition de loi pour autoriser le suicide assisté à partir de 75 ans ; Institut européen de bioéthique ; 22 juillet 2020 ; <https://www.ieb-eib.org/fr/actualite/fin-de-vie/euthanasie-et-suicide-assiste/pays-bas-une-proposition-de-loi-pour-autoriser-le-suicide-assiste-a-partir-de-75-ans-1837.html>

serait-il passé si entre 2018 et 2020 cette dame avait été victime d'une maladie ou d'un accident sévères lui ôtant ses capacités de communication. Ses déclarations auraient-elles tenu lieu de directives anticipées ?

En effet il faut aussi considérer les problématiques éthiques non dans les déclarations et les événements d'un instant mais dans le temps long. Et la question cette fois trop peu relayée par la presse aurait été de voir ce qu'il était advenu de cette dame qui avait décidé de quitter ce monde de par sa propre volonté en janvier 2020.

Or le 31 décembre 2020, cette dame s'est confiée à l'hebdomadaire *Marianne*⁸ : elle déclarait renoncer « à la planification précise de sa mort » et regrettait « l'engrenage médiatique » qui l'avait mise sous les projecteurs. Elle avait déjà décalé une fois la date de sa mort de janvier à fin 2020⁹. Fin 2020, sa décision est prise : elle renonce à son projet et regrette ses propos en termes non équivoques : « C'était complètement con ! » elle dit avoir été un « jouet médiatique », avoir été effrayée par la perspective du grand âge. Elle évoque aussi la naissance d'un petit enfant... qui porte le même surnom qu'elle....

Mais pourquoi cette dame aurait-elle besoin de se justifier ? Elle a choisi la vie. Elle a changé d'avis comme tout être humain confronté à une vie changeante, à l'angoisse du vieillissement et de la finitude. Son exemple montre la prudence avec laquelle il faut examiner des directives anticipées qui, en France, n'ont pas de date de péremption et dont il serait sage sans doute de prévoir le renouvellement périodique.

Ce concept d'IVV rappelle étrangement ce qu'avait mis en scène Pierre Desproges dans la minute *nécessaire de Monsieur Cyclopède* le 29 mars 1983¹⁰ ! Il y déclarait déjà « Après l'IVG...un nouveau pas vers l'humanisation de la médecine peut encore être franchi, je veux parler non plus de l'IVG mais de l'IVV ». Tandis qu'un septuagénaire déclarait à l'écran « je m'emmerde », il développait : « Notre devoir n'est-il pas de pratiquer sur lui l'IVV afin d'abrèger son ennui ? En ajoutant « Si bien sûr ! A condition que l'intéressé donne lui-même son accord ». Se dirigeant vers l'intéressé, celui-ci lui déclare qu'il n'est pas d'accord mais il lui assène un coup sur la tête en déclarant « De toutes façons à cet âge ils ne savent plus ce qu'ils disent ».

L'ironie parfois violente peut être aussi une manière d'introduire à la réflexion éthique. Pour parler de la sorte, Pierre Desproges avait perçu il y a quelques 35 ans ce malaise personnel et sociétal qui l'a conduit sans doute à créer ce terme d'IVV. L'ironie de l'artiste appelle en tout cas à s'interroger sur les raisons qui conduisent une société à sécréter une image si dévalorisante des personnes âgées qu'elle conduit certaines d'entre elles à revendiquer de cette société son assistance pour les exclure de la vie. Il ne s'agit pas d'agiter le terme de souffrance existentielle mais de se demander si ces souffrances existentielles ne relèvent que de trajectoires personnelles ou si elles témoignent des failles d'une société à être perçue comme inclusive tout au long de la vie.

8 Des Courières V. 2021 : Jacqueline Jencquel renonce finalement à planifier sa mort ; Marianne, 31 décembre 2020. <https://www.marianne.net/societe/sciences-et-bioethique/2021-jacqueline-jencquel-renonce-finalement-a-planifier-sa-mort>

9 dans un livre paru le 23 juin 2020 « Terminer en beauté » ; Favre éditeur.

10 <http://www.ina.fr/video/CPC83050627>